

STAGES 2023

ENERGIE ET GEOBIOLOGIE

CLAIR-RESENTI ET TAUX VIBRATOIRE – 3 jrs
17 au 19 Mars (à Escamps 46)

RENCONTRE AVEC LES ESPRITS DE LA NATURE – 3 jrs
14 au 16 Avril (à Escamps 46)

GEOBIOLOGIE : module « Phénomènes telluriques » – 3 jrs
12 au 14 Mai (à Escamps 46)

GEOBIOLOGIE : module « Phénomènes invisibles » – 3 jrs
2 au 4 juin (à Escamps 46)

GEOBIOLOGIE SACREE dans le Lot – 3 jrs
23 au 25 Juin (autour d'Escamps 46)

CLAIR-RESENTI ET ESPRITS DE LA NATURE – 5 jrs
12 au 16 Juillet (à Escamps 46)

GEOBIOLOGIE « 2 modules » Phénomènes telluriques + invisibles – 6 jrs
14 au 19 août (à Escamps 46)

GEOBIOLOGIE SACREE en BRETAGNE
5 jrs autour de Erdeven (56) en septembre (dates à venir)

RENCONTRE AVEC SOI module 1 – 3 jrs
(à Escamps 46) en septembre (dates à venir)

GEOBIOLOGIE module 3– 3 jrs
(à Escamps 46) en octobre (dates à venir)

RENCONTRE AVEC SOI module 2 – 3 jrs
(à Escamps 46) en novembre (dates à venir)

Dates susceptibles d'être modifiées : à vérifier avec Nathalie et Jean



GEOBIOLOGIE - HARMONISATION de l'HABITAT

Nathalie A. Renault 06 16 28 89 11 - Jean Renault 06 20 65 03 41

www.energie-et-geobiologie.fr - geobio-lot-46@orange.fr

<https://www.facebook.com/EnergieEtgeobiologie>

N° SIREN : 533 293 908

Bulletin d'inscription

à retourner à : **Nathalie et Jean RENAULT**

Route du Mas de Fraysse - 46230 ESCAMPS

06 16 28 89 11 - geobio-lot-46@orange.fr

www.energie-et-geobiologie.fr

☐ Je m'inscris pour le stage

du : au : à

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

E-mail Age :

Téléphone : Facebook :

☐ Je joins mon chèque d'acompte de 50 € * /personne

Je prendrai les repas de midi avec le groupe au restaurant (15 à 20€) ☐ oui ☐ non

Merci de nous préciser : ☐ Végétarien ☐ Pas de viande mais poisson ok

☐ Sans gluten ☐ Autre (préciser) :

Prêt d'un pendule souhaité : ☐ oui ☐ non

Bulletin d'inscription à compléter et retourner avec un chèque d'acompte de 50€ à l'ordre de Nathalie Renault.

** Ce chèque ne sera encaissé qu'à l'issue du stage. Il sera remboursé intégralement en cas de désistement annoncé 15 jours minimum avant le début du stage. Si le désistement est annoncé après ce délai, le chèque sera encaissé.*

Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

L'inscription ne pourra être prise en compte qu'après l'envoi de ce bulletin et du chèque d'acompte.

Nous nous réservons le droit d'annuler - ou reporter - le stage pour raisons sanitaires ou impératives. Dans ce cas, le chèque d'acompte sera renvoyé ou reporté sur un stage ultérieur.